



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PENESTIN

Relevé des décisions prises lors de la séance du 1^{er} juillet 2023

PRESENTS : Monsieur Pascal PUISAY, Monsieur Michel BAUCHET, Madame Jeanne GIRARD, Madame Christiane BRETONNEAU, Monsieur Joseph LIZEUL, adjoints.

Monsieur Gérard PICARD-BRETECHE, Monsieur Michel CRENN, Madame Isabelle HELLARD, Monsieur Jean-François VALLEE, Monsieur Karl VALLIERE, Madame Sandrine GOMEZ, Monsieur Bruno SICARD et Madame Ingrid BIZEUL

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GOMEZ

1-Convention annuelle d'objectifs entre les communes de Camoël et Pénestin et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (FEDE).

Participation de la commune à l'association de la FEDE pour un montant annuel de 59 943,86 €

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

ADOPTE

2- Convention 2023 – école Saint Gildas (participation de la commune aux frais de fonctionnement).

La commune a conclu avec l'école privée Saint Gildas un contrat d'association en date du 21 décembre 2005. Le nombre d'enfants domiciliés à Pénestin est de 51 soit 15 élèves en maternelle et 36 élèves en primaire.

Le coût pour la commune est de 763,37 €/élève soit un total de 38 931,89 € auquel il faut ajouter le coût supplémentaire de 2 814,22 € pour un élève de maternelle. La dépense supplémentaire pour les élèves de maternelle sera attribuée en fonction des frais réellement engagés par l'école privée sur production de justificatifs avec un plafond maximum de 42 213,30 € (15 X 2 814,22 €).

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

ADOPTE

3-Indemnités de gardiennage des églises communales 2023.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

ADOPTE

4- Site remarquable du goût : organisation de la manifestation.

- Emplacement pour les confréries : 50 €
- Emplacement pour les producteurs du Site remarquable du goût : 200 €

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

ADOPTE

5- Jury d'assises 2024 – tirage au sort

- 1- Monsieur LELAY Cédric
- 2- Madame DUMONT Colette
- 3- Madame LEMAISTRE Marie-Madeleine

6- Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Laïque.

Subvention de 730 € pour la venue d'un Bagad lors de la manifestation du 13 juillet.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0
ADOPTE		

7- Subvention exceptionnelle à l'association « Les Ailes de Pénestin »

Subvention de 500 € pour l'achat de matériel accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0
ADOPTE		

7- Convention 2023 entre la commune de Pénestin et la SNSM

Surveillance de la place de la Mine d'Or – été 2023

Pour	Contre	Abstention
13	0	0
ADOPTE		

8- Installation d'un food-truck à proximité de la plage de la Source – tarif

Restauration rapide du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0
ADOPTE		

9- Cession des terrains cadastrés ZI 497, 500, 516 et 521 à l'euro symbolique pour la construction de logements sociaux.

Cession des terrains du Yoquo en vue de la construction de 16 logements sociaux par le bailleur social Atlantique Habitations.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0
ADOPTE		

10- Régularisation : cession à titre gratuit des parcelles ZA 106 et ZA 108 au profit de la commune de Pénestin.

Cessions des parcelles ZA 106 et 108 appartenant aux Œuvres Universitaires du Loiret au profit de la commune de Pénestin suivant plan de bornage établi en 2016.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

11- Acquisition de la parcelle YN 21 – préemption de la SAFER.

Acquisition de la parcelle YN 21 située chemin des Courlis par préemption de la SAFER pour préserver cet espace près du rivage.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

12- Convention cadre pour la mutualisation de services entre Cap Atlantique et la Commune de Pénestin.

Convention pour la mutualisation de services entre Cap Atlantique et la commune pour les services suivants :

- Partenariats financiers,
- Conseiller en Energies Partagé,
- Administration métier ADS,
- Instruction ADS,
- Délégué à la Protection des Données (DPD),
- Direction du système d'information communautaire.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

13- Convention de prestation de service sans publicité ni mise en concurrence : analyses des eaux de baignade.

En complément des analyses de l'ARS, cette convention avec Cap Atlantique permet de réaliser des analyses rapides des eaux de baignade dans le cadre de la gestion de crise sur l'ensemble des 10 sites de la commune.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

14- Opposition au transfert de la compétence en matière de règlement local de publicité à la communauté d'agglomération Cap Atlantique.

La commune n'ayant pas édicté de règlement local de la publicité, la police de la publicité extérieure est aujourd'hui exercée par l'autorité étatique.

La commune ayant moins de 3 500 habitants, le transfert de la police de la publicité extérieure au Président de Cap Atlantique est automatique sauf à s'y opposer.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

15- Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Cap Atlantique et les communes d'Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, Saint-Lyphard, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, La Baule-Escoublac et Saint-Molf pour la mutualisation des achats pour des travaux de création, renouvellement et d'entretien des équipements de lutte contre l'incendie.

Mutualisation des achats pour des travaux de création, renouvellement, entretien et contrôle des hydrants, équipements de lutte contre l'incendie sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

16- Convention de commande pour l'approvisionnement de gaz citerne (propane) incluant l'ensemble des prestations associées.

Pour deux sites de la commune :

- La médiathèque
- L'espace Laboureur

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

17- Révision du taux de la taxe d'aménagement – convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération de Cap Atlantique.

Augmentation de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2024 de 0,5 % soit 5 % au lieu de 4,5 % afin d'harmoniser le taux avec l'ensemble des communes de Cap Atlantique et reversement de 5 % de cette taxe à la communauté d'agglomération de Cap Atlantique.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
	ADOPTE	

18- suppression d'un poste d'attache GIZC, d'un poste de rédacteur, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{eme} classe et création d'un poste d'attache, un poste d'adjoint technique, un poste d'adjoint d'animation et 3 postes d'adjoints administratifs (dont deux postes pour la création de nouveaux services – restauration scolaire et état civil / cartes d'identité et passeports).

Pour 13	Contre 0 ADOPTE	Abstention 0
------------	-----------------------	-----------------

19- Modification du tableau des effectifs.

Pour 13	Contre 0 ADOPTE	Abstention 0
------------	-----------------------	-----------------

20- Participation communale pour la gestion de la lutte contre les ragondins.

Afin de réduire les frais de carburant aux piégeurs de la commune, une carte carburant de 50 € est proposée.

Pour 13	Contre 0 ADOPTE	Abstention 0
------------	-----------------------	-----------------

21- Informations municipales

- Décisions d'urbanisme : mars, avril et mai 2023.
- Présentation de la charte pour la préservation de la biodiversité des bords de Vilaine
- Décision du Maire : adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral 2023
- Date de la réunion publique de restitution de l'étude de revitalisation du centre-bourg : 4 juillet 2023.

A Pénestin, le 1^{er} juillet 2023

La Secrétaire
Sandrine GOMEZ



Le Maire,
Pascal PUISAY


